



## TERMES DE REFERENCE

### **POUR L'EVALUATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CONTROLEURS DU MINDDEVEL POUR UNE AMELIORATION DE LA GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES**

---

#### **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans le cadre d'une démarche de consolidation de la démocratie au Cameroun, avec une plus grande participation des populations à la base à la gestion des affaires publiques locales, les Pouvoirs publics ont prescrit l'accélération et l'approfondissement du processus de décentralisation, dont la Loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 avait posé les jalons.

Cette volonté politique plus agissante vise notamment à matérialiser la Vision 2035 devant faire du Cameroun « UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE », avec une place de choix accordée à la décentralisation et au développement local, en raison de leur contribution au renforcement du processus démocratique et de la gouvernance locale, à travers une plus grande implication des populations à la gestion des affaires publiques, l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base de qualité et l'impulsion d'une croissance forte, inclusive et durable à partir de la base.

Le mouvement d'accélération et d'approfondissement de ce processus a ainsi été marqué par le renforcement du cadre juridique et institutionnel. L'encadrement juridique a ouvert dès 2010, la voie aux premiers transferts des compétences, ainsi que des ressources correspondantes aux communes. Le dispositif institutionnel a quant à lui connu une dynamique nouvelle avec la création en mars 2018<sup>1</sup> du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) organisé par le Décret N°2018/449 du 1<sup>er</sup> août 2018.

Ce texte réglementaire confère au MINDDEVEL la mission générale « *d'élaboration, de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local* ». De manière spécifique, ce Ministère est notamment chargé, dans le domaine de la décentralisation, du « suivi et du contrôle des Collectivités Territoriales Décentralisées » (CTD), et en matière de développement local, de la « promotion de la bonne gouvernance au sein des CTD ».

L'exercice au quotidien de ces missions incombent à plusieurs structures du MINDDEVEL, notamment la Brigade Nationale de Contrôle des CTD (BNC-CTD) dont le rôle consiste, entre autres, d'après les dispositions de l'Article 72 (1) du Décret précité en :

---

<sup>1</sup> Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) a été créé par Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement.

- l'évaluation du fonctionnement et du contrôle de la gestion administrative, financière et comptable des CTD ;
- l'audit interne des CTD ;
- l'élaboration des outils et des référentiels de contrôle des CTD ;
- l'évaluation des services administratifs des CTD ;
- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des règles de bonne gouvernance au niveau local ;
- la promotion des valeurs d'éthique et de déontologie au sein des CTD, etc.

En raison des missions de contrôle, d'audit et d'évaluation qui sont ainsi reconnues aux contrôleurs de la BNC-CTD, cette structure apparaît comme le principal bras séculier du MINDDEVEL en matière de promotion de la reddition des comptes et de la bonne gouvernance au niveau des CTD ; toute chose sans laquelle l'ambition d'une amélioration de la gestion des affaires publiques au niveau local, conjuguée à une amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité ne saurait véritablement prospérer.

D'où la nécessité de procéder, au niveau de développement actuel des contrôleurs, à une évaluation de ses besoins en renforcement des capacités, dans l'optique d'arrimer ses processus organisationnels et professionnels avec les exigences de son mandat et des orientations stratégiques du MINDDEVEL.

Pour réaliser cette étude, un expert-consultant national va être recruté. Les présents Termes de référence ont ainsi pour objectif de fixer le contenu de cette prestation, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

## **2. OBJECTIF VISE**

L'objectif de cette prestation est d'accompagner les contrôleurs du MINDDEVEL dans l'évaluation de ses besoins en renforcement des capacités (ÉBRC). Il s'agira ainsi de mener une étude-diagnostic sur les plans organisationnel et fonctionnel de la BNC-CTD en s'appuyant sur ses missions réglementaires, afin de :

- identifier les domaines susceptibles de faire l'objet d'un renforcement des capacités ;
- recommander des interventions appropriées en fonction des besoins identifiés, dont la mise en œuvre à court et moyen terme lui permettra d'assumer avec efficacité ses missions de contrôle et d'audit, ainsi que de promotion de la bonne gouvernance au niveau local.

Par ailleurs, cette évaluation fournira à la Haute Hiérarchie du MINDDEVEL et aux responsables de la Brigade des données de base permettant d'évaluer par la suite les résultats des interventions en renforcement des capacités.

## **3. METHODOLOGIE**

L'étude envisagée se fera par un expert-consultant à la charge du PNUD.

Les soumissionnaires présenteront dans leurs offres, la méthodologie de travail et le chronogramme précis pour atteindre le résultat escompté. Ils préciseront les méthodes de participation des différents intervenants dans le processus.

L'étude devra s'inspirer des nouvelles orientations des politiques nationales et tenir comptes des spécificités des CTD, des réformes institutionnelles en cours, mais aussi des problématiques de la reddition des comptes des CTD et de la gouvernance locale.

#### **4. MISSION DE L'EXPERT-CONSULTANT**

L'expert-consultant aura la responsabilité de formuler une proposition méthodologique pour l'accomplissement de la mission, afin d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés. Après validation de cette proposition méthodologique, l'expert conduira l'étude d'évaluation selon l'approche proposée.

A l'issue de cette consultation, un Rapport d'évaluation assorti d'un Plan de développement des capacités à court et moyen terme sera produit et validé.

#### **5. PROFIL DE L'EXPERT-CONSULTANT**

L'expert-consultant devra avoir de solides connaissances du contexte et des contraintes juridiques, politiques et socio-économiques du processus et du système camerounais de décentralisation. Il devra à cet égard justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en audit et contrôle et d'une formation universitaire minimum de Baccalauréat+5 d'études dans l'une des disciplines suivantes : Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques.

De manière spécifique, l'expert-consultant devra démontrer d'un savoir et d'un savoir-faire avéré en matière de contrôle, d'audit et d'évaluation dans le secteur public de manière générale, et spécifiquement dans le domaine de la décentralisation. Aussi, il devra justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans l'un des éléments suivants :

- la conduite des missions d'évaluation des besoins en renforcement des capacités dans le secteur public notamment ;
- l'accompagnement des structures de contrôle et d'audit dans le secteur public ;
- la formation sur des problématiques relatives au contrôle, à l'audit et à l'évaluation des services publics, notamment dans le secteur de la décentralisation.

Seraient également fort appréciées :

- la connaissance de l'outil informatique ;
- une parfaite connaissance du français et de l'Anglais ;
- la capacité de travail en équipe ;
- l'aptitude à collaborer dans une équipe pluridisciplinaire.

#### **6. DUREE ET DELAI DE LA CONSULTATION**

L'expert-consultant retenu disposera d'un délai de **30 jours calendaire** à compter de la date de signature du contrat.

#### **7. SUIVI DE LA CONSULTATION**

Le suivi de la consultation sera assuré par un groupe technique restreint constitué des personnes suivantes :

- les représentants du MINDDEVEL ;
- les représentants du PNUD Cameroun .

Une réunion d'examen et de validation du Rapport d'évaluation sera organisée suivant les modalités préalablement définies.

#### **8. PROPOSITIONS**

- Procédure de soumission de l'offre

L'appel à manifestation d'intérêt est national et ouvert aux consultants qualifiés. Les candidats devront soumettre pour leur candidature, les offres suivantes, au plus tard 10 jours après publication de l'appel à candidature, au Bureau PNUD à Yaoundé avec la mention suivante : « **consultation sur l'évaluation des besoins en renforcement des capacités des contrôleurs du MINDDEVEL pour une amélioration de la gestion des collectivités territoriales décentralisées** ». Les candidatures physiques sont adressées à Monsieur le Représentant Résident du PNUD/Cameroun.

(1) Une offre technique comprendra notamment :

- Une analyse des TDR indiquant la compréhension de la mission et éventuellement des suggestions jugées pertinentes ;
- Une proposition de méthodologie détaillée ;
- Un chronogramme indiquant la planification complète de la mission ;
- Le CV détaillé dont l'expérience dans des processus similaires (inclure copie des diplômes).

(2) Une offre financière qui doit être élaborée conformément au tableau des coûts ci-après. Ce tableau comporte des lignes de dépenses spécifiques qui peuvent ne pas être requises ou applicables, mais qui sont en tout état de cause données comme exemples. **Il est à noter que tous les coûts et tarifs doivent être exempts de toute taxe, le PNUD étant exonéré d'impôts.**

Tableau des coûts : Invitation à soumissionner				
Description de l'activité / article		Unité	Coût	Montant total estimé
1	Honoraire du consultant	H/jour		
2	Autres			
3	Communications	Forfait		

A l'issue de l'évaluation des offres financières, le candidat techniquement apte et ayant présenté une offre financière la moins disante, est retenue.

**NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées**

**□ Evaluation des offres**

L'évaluation sur la base de l'offre technique est achevée avant la comparaison des propositions financières. La proposition financière ne sera considérée que pour les soumissions qui auront reçu la note technique de 70% sur un score total maximum de 100 points.

Lors de la deuxième étape, les offres financières de tous les prestataires ayant obtenu la note technique minimale de 70% lors de l'évaluation technique seront comparées.

Le contrat sera adjugé au consultant proposant l'offre la mieux disante (l'offre ayant obtenue la meilleure note combinée issue de l'offre technique et de l'offre financière, avec une pondération de 70/30.)

a) Critères techniques – 70% de l'évaluation totale – sur 100 points

Critère d'évaluation	Pondération	Total des points (100 pts)
Qualification et expérience		

Critère d'évaluation	Pondération	Total des points (100 pts)
Expérience professionnelle d'au moins 10 ans en audit et contrôle d'évaluation dans le secteur public de manière générale, et spécifiquement dans le domaine de la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience dans les domaines cités (15 pts)</li> <li>- 10 ans ou plus (25 pts)</li> </ul>	40 pts
Expérience dans la conduite des missions d'évaluation des besoins en renforcement des capacités dans le secteur public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience dans l'élaboration des outils de formation en relation avec l'audit et la gestion (20 pts)</li> </ul>	20 pts
Expérience de travail avec le gouvernement et des organisations privées ou multilatérales à caractère nationale ou internationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience de travail avec le gouvernement, la société civile, les ONG Internationales réputées et les institutions multilatérales (20 pts)</li> <li>- Expérience de travail seulement avec le gouvernement (5 pts)</li> </ul>	25 pts
<b>Profil du Consultant</b>		
Être titulaire d'un BAC + 5 ou plus dans l'une des disciplines suivantes : Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac + 5 ou plus en sciences sociales (Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques) (10 pts)</li> <li>- Diplôme inférieur au Bac + 5 (5 pts)</li> </ul>	15 Pts

b) Critères financiers – 30% de l'évaluation totale

La formule suivante sera utilisée aux fins d'évaluation des propositions financières :  $P=y(\mu/z)$  dans laquelle :

P= la proposition financière soumise ;

Y= le nombre maximum de points pour la proposition financière ;

$\mu$ = le montant de la proposition la moins disante ;

z= le montant de la proposition soumise

### 9. Critères d'appréciation de la prestation

Les critères suivants serviront de base pour apprécier la prestation :

- La production des résultats en accords avec les TDR ;
- Le respect des délais de réalisation de la prestation ;
- La qualité des livrables fournis.